



AT ET ASSOCIES
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
5 rue Mailly
66000 PERPIGNAN

LES RESIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *Exercice clos le 31 décembre 2025*

LES RESIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR
160 rue Louis Mouillard - 66000 PERPIGNAN



AT ET ASSOCIES
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
5 rue Mailly
66000 PERPIGNAN

LES RESIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR
160 rue Louis Mouillard - 66000 PERPIGNAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association LES RESIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - Changement de méthode comptable à compter du 1^{er} janvier 2025 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2025.
- Produits d'exploitation et subventions d'exploitation : nous nous sommes assurés de la réalité des produits d'exploitation et des subventions d'exploitation en rapprochant les produits d'exploitation comptabilisés des journées réalisées et des tarifs applicables, ainsi que les subventions enregistrées des notifications reçues ; tout en vérifiant leur encaissement.
- Principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe des comptes annuels, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 12 juin 2026.

AT ET ASSOCIES

Anne-Sophie SIMON
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	72 197,00	72 197,00		
Autres immobilisations incorporelles	68 076,18	55 432,98	12 643,20	
Immobilisations incorporelles en cours				10 236,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	2,00		2,00	2,00
Constructions	15 482 724,37	5 995 846,50	9 486 877,87	9 935 027,40
Installations techn., matériel et outil. ind.	942 812,09	811 747,54	131 064,55	161 843,18
Autres immobilisations corporelles	1 241 690,05	1 079 899,74	161 790,31	119 479,64
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des part.	449 276,75		449 276,75	
Autres titres immobilisés				442 643,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 730,00		1 730,00	1 730,00
TOTAL (I)	18 258 508,44	8 015 123,76	10 243 384,68	10 670 961,22
Comptes de liaison (I)				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Stocks de produits et marchandises				
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs	17 131,43		17 131,43	29 436,37
Créances (2)				
Redevables et comptes rattachés (3)	50 341,74	68 250,55	-17 908,81	63 640,28
Autres créances	11 245,69		11 245,69	83 090,01
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 188 519,44		2 188 519,44	2 272 854,18
Charges constatées d'avance	35 437,68		35 437,68	38 317,95
TOTAL (III)	2 802 675,98	68 250,55	2 734 425,43	2 487 338,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	21 061 184,42	8 083 374,31	12 977 810,11	13 158 300,01
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an	97 025,11			257 096,45
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont créances mentionnées à l'Art R314-96 du CASF				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	14 968,64	14 968,64
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédents et réserves affectés à l'investissement	267 503,13	237 503,13
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	251 172,03	251 172,03
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	851 498,81	831 498,81
Autres réserves		
Report à nouveau (1)		
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	31 842,00	17 774,33
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	221 162,60	167 420,92
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Charges des activités sociales et médico-sociales de prise en compte différée	-378 682,89	-334 679,21
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales	-0,01	-0,01
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
Résultat de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	198 300,75	73 805,67
Subventions d'investissement	573 330,30	613 563,19
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Droits de l'affectant ou du remettant		
TOTAL (I)	2 031 095,36	1 873 027,50
Comptes de liaison	0,18	0,18
TOTAL (II)	0,18	0,18
Provisions pour risques	100 000,00	
Autres provisions	109 667,27	
Fonds dédiés ou reportés	173 854,84	230 220,58
TOTAL (III)	383 522,11	230 220,58
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 056 185,93	9 540 119,11
Emprunts et dettes financières diverses (3)	159 078,64	133 278,64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	704 762,10	592 396,65
Dettes fiscales et sociales	622 765,48	694 545,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	20 383,77	94 030,48
Autres dettes (5)	16,54	
Produits constatés d'avance		681,34
TOTAL (IV)	10 563 192,46	11 055 051,75
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	12 977 810,11	13 158 300,01
(1) Dont compte 1201: résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(1) Dont compte 1291: résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement		
(4) Dont à plus d'un an		
(4) Dont à moins d'un an		
(5) Dont fonds des majeurs protégés		
	10 737 047,48	11 055 051,93

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	9 561 581,16	
Divers	41 280,43	12 176,29
Dotations et produits de tarification		9 325 607,80
Subventions d'exploitation et participations	71 349,36	49 036,16
Reprises sur amortissements et provisions	106 739,39	6 211,22
Transferts de charges		131 680,84
Autres produits	3 910,81	2 191,97
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 784 861,15	9 526 904,28
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		443 329,67
Variation de stocks d'approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 011 912,28	602 690,05
Services extérieurs et autres *	3 383 102,46	3 005 815,94
Impôts, taxes et versements assimilés		
sur rémunérations	310 376,13	259 830,45
autres	19 862,52	24 120,05
Charges de personnel		
salaires et traitements	2 687 174,95	3 104 126,34
charges sociales	1 155 648,59	1 169 179,20
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements des immobilisations	538 639,91	552 973,81
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations et aux provisions		
sur actif circulant	9 731,17	28 220,82
pour risques et charges d'exploitation	209 667,27	
Autres charges	6 410,40	7 226,72
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 332 525,68	9 197 513,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	452 335,47	329 391,23
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		26 877,96
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus, autres produits financiers	27 645,15	
Reprises sur provisions, dépréciations		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	27 645,15	26 877,96
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	331 852,61	394 603,61
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	331 852,61	394 603,61
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-304 207,46	-367 725,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
exercice antérieurs		54 541,21
Sur opérations en capital		52 727,42

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
Reprises sur provisions Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif Reprises sur autres provisions réglementées Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés Transferts de charges	56 365,74	108 923,65
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	56 365,74	216 192,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion exercice courant exercices antérieurs Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du BFR Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Dotations aux provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif Dotations aux autres provisions réglementées Reports en fonds dédiés		103 275,15
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		104 052,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	56 365,74	112 140,09
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les sociétés (VIII)	6 193,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	9 868 872,04	9 769 974,52
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	9 670 571,29	9 696 168,85
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	198 300,75	73 805,67
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	8 581,68 56 365,74	7 967,62 117 262,21 145 743,37 112 140,09

3. Annexe au bilan et au compte de résultat :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total 12 977 810 €, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 198 301€.

Les faits marquants :

Les faits marquants sont décrits dans le document « **Rapport d'activité Exercice 2025** ».

Les faits marquants ayant un impact direct sur le bilan financier :

- **Une dynamique de remplissage soutenue dans les établissements**, avec des taux d'occupation s'élevant à 98,66 % pour l'EHPAD Saint-Jean, 96,71 % pour l'EHPAD Pézilla, 96,02 % pour le CAJOU Bompas et 89,67 % pour le CAJOU Le Boulou, permettant une optimisation des produits de facturation hébergement et dépendance.
- **La mise en œuvre du forfait global unique (soin et autonomie)** à compter du 1er juillet 2025, dans le cadre de la fusion des sections soins et dépendance et en étroite articulation avec le CD66 et l'ARS, contribuant à l'évolution et la sécurisation du niveau de recettes.
- **Des revalorisations tarifaires appliquées en 2025 sur la section hébergement** : +4 % sur les tarifs des EHPAD (fixés par arrêté du Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales) et +3,2 % sur les CAJOU au 1er avril 2025 (taux encadré par un arrêté annuel du Ministère de l'Économie et des Finances).
- **Une vigilance budgétaire constante dans un contexte toujours inflationniste**, atténuée par le maintien du plan de maîtrise des ressources énergétiques — avec un bénéfice avantageux pour l'EHPAD Saint-Jean grâce à sa chaufferie au bois et un diagnostic en cours de l'installation PAC à l'EHPAD Pézilla —, ainsi que par la poursuite des coopérations avec le Groupement d'Achat Mutualiste (G.A.M.) et le déploiement des marchés mutualisés MFGS.
- **Le financement d'actions innovantes sans impact direct sur le budget de fonctionnement** grâce à des subventions spécifiques : obtention d'un financement CFPPA de 8 013 € pour un projet d'accompagnement psychologique et d'ateliers d'équithérapie destiné au couple aidant-aidé.
- **La réussite de la transition du logiciel comptable Sage** vers sa nouvelle version dans le cadre du projet PEPS MFGS, intégrant diverses interfaces et de nouvelles possibilités de suivi analytique.
- **Une provision de 100 k€** pour risque juridique inhérente à une plainte contre l'établissement.

Règles et méthodes comptables :

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 juin 2026.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général tel que défini par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Il a été fait application des dispositions particulières résultants :

- Du règlement ANC 2022-04 en remplacement du règlement ANC 2018-06. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable sans impact significatif sur les comptes de l'Association RCSS.
- Ainsi que des dispositions issues de la réforme de modernisation des états financiers applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Changement de méthode comptable à compter du 1er janvier 2025

Le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable. RCSS applique une méthode prospective, le bilan et compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

Présentation des montants comptabilisés dans le résultat d'exploitation en 2025 et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :

- La quote-part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice 2025 pour 40 233 € et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (ligne Subventions d'exploitation).

Présentation des changements induits par la suppression de la technique des transferts de charges. Les flux financiers enregistrés en compte 791 au cours des exercices précédents sont saisis au crédit des comptes de charges concernés sur l'exercice 2025 (Exemple remboursement d'assurances, prise en charges des frais de personnel, ..etc.).

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux constructions de Pézilla la Rivière et Saint Jean Pla de Corts.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation entre 10 et 50 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	3 à 8 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 8 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Autres informations financières :

Tableau des variations et immobilisations :

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	72 197			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	62 508		5 568	
	Terrains		2			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	15 482 724			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		910 511		32 301	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	314 914		52 296	
	Autres immos	Matériel de transport	94 769			
	corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	765 446		20 848	
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours				17 384	
	Avances et acomptes					
		TOTAL	17 568 367		122 829	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				449 277	
	Autres titres immobilisés		442 643		-442 643	
	Prêts et autres immobilisations financières		1 730			
		TOTAL	444 373		6 634	
TOTAL GENERAL			18 147 445		135 031	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			72 197	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			68 076	
	Terrains				2	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			15 482 724	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				942 812	
		Inst. gal. agen. amé. divers			367 210	
	Autres immos	Matériel de transport			94 769	
	corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier	6 583		779 711	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes		17 384			
		TOTAL	23 967		17 667 229	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				449 277	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				1 730	
		TOTAL			451 007	
TOTAL GENERAL			23 967		18 258 508	

Tableau état des amortissements :

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		72 197			72 197
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		52 272	3 161		55 433
TOTAL		124 469	3 161		127 630
Terrains					
Sur sol propre		5 547 697	448 150		5 995 847
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		748 668	63 079		811 748
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		217 761	20 116		237 877
Matériel de transport		90 728	1 063		91 791
Mat. bureau et informatiq., mob.		747 160	3 071		750 231
Emballages récupérables divers					
TOTAL		7 352 015	535 479		7 887 494
TOTAL GENERAL		7 476 484	538 640		8 015 124

Tableau des provisions :

TABLEAU DES PROVISIONS					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		100 000		100 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		230 221	218 591	165 289	283 522
TOTAL		230 221	318 591	165 289	383 522
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immob. financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		72 048	9 731	13 529	68 251
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		72 048	9 731	13 529	68 251
TOTAL GÉNÉRAL		302 269	328 322	178 818	451 773

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	14 968,64				14 968,64
Réserves					
Excédents affectés à l'investissement	237 503,13	30 000,00			267 503,13
Réserves de compensation	831 498,81	20 000,00			851 498,81
Réserve de couverture du BFR	251 172,03				251 172,03
Report à nouveau					
Report à nouveau hors activités SMS	17 774,33	14 067,67			31 842,00
Report à nouveau des activités sous gestion non contrôlée	167 420,92	53 741,68			221 162,60
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-334 679,21	-44 003,68			-378 682,89
Résultat hors activités SMS	-0,01				-0,01
Résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	73 805,67		198 300,75	73 805,67	198 300,75
Subventions d'investissement	613 563,19			40 232,89	573 330,30
TOTAUX	1 873 027,50	73 805,67	198 300,75	114 038,56	2 031 095,36

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds dédiés		Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montants en Fin d'Exercice
		230 220,66 €	0,00 €	56 365,74 €	173 854,92 €
CAJOU BOMPAS	AMELIORATION QVT	0,00 €			0,00 €
CAJOU BOMPAS	FORMATION MANAGEMENT ALZEIMER	5 760,00 €		4 739,99 €	1 020,01 €
CAJOU BOULOU	ACHAT DE VERTICALISATEURS	1 139,40 €			1 139,40 €
CAJOU BOULOU	FORMATION PRISE EN CHARGE PA ATTEINTES DE TROUBLES DU COMPORTEMENTS	1 213,64 €		1 200,01 €	13,63 €
EHPAD PEZILLA	PERSONNEL NON PERENNE	3 218,03 €			3 218,03 €
EHPAD PEZILLA	RECRUTEMENT DE PERSONNEL DE REMPLACEMENT	75 153,28 €		35 722,03 €	39 431,25 €
EHPAD PEZILLA	FORMATIONS QUALIFIANTES AS-AMP-IDE	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	FORMATIONS GESTION RISQUE-PREVENTION ESCARRES	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	FORMATION QUALIFIANTE IDE REFERENT FIN DE VIE	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	DEPLOIEMENT DU PROGRAMME PASTEL	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (MATERIEL)	7 410,36 €		2 879,02 €	4 531,34 €
EHPAD PEZILLA	FORMATION DU PERSONNEL - GESTION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	SITUATIONS EXCEPTIONNELLES (CANICULE)	21 065,51 €		1 110,87 €	19 954,64 €
EHPAD PEZILLA	FORMATION ASG ET MANAGEMENT IDE	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	QVT MOTORISATION DE 3 CHARIOTS + ACHAT DE 2 COCONS DE SIESTE / PERSONNEL	14 622,08 €		2 853,60 €	11 768,48 €
EHPAD PEZILLA	FORMATION	0,00 €			0,00 €
EHPAD PEZILLA	PREVENTION (MATERIEL ET FORMATION APA)	1 853,33 €			1 853,33 €
EHPAD SAINT JEAN	PASA	10 243,52 €		1 548,65 €	8 694,87 €
EHPAD SAINT JEAN	QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (MATERIEL)	7 682,12 €		2 859,52 €	4 822,60 €
EHPAD SAINT JEAN	SITUATIONS EXCEPTIONNELLES (CANICULE)	10 596,70 €		1 240,00 €	9 356,70 €
EHPAD SAINT JEAN	FORMATIONS	10 400,00 €			10 400,00 €
EHPAD SAINT JEAN	QVT	19 100,75 €		2 212,05 €	16 888,70 €
EHPAD SAINT JEAN	FORMATION	36 985,20 €			36 985,20 €
EHPAD SAINT JEAN	PREVENTION (MATERIEL ET FORMATION APA)	2 999,70 €			2 999,70 €
EHPAD SAINT JEAN	SITUATIONS EXCEPTIONNELLES (RENFORT RH)	777,04 €			777,04 €
					0,00 €

ENGAGEMENTS

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 109 667,27 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	56,00 %
Taux d'actualisation	3,85 %
Table de mortalité	Tableau 2022-2024
Départ volontaire à	64 ans

La provision n'est constituée que pour les effectifs dont l'âge à la date de clôture est de 47 ans ou plus. En deçà, le taux de turn over sur les carrières dans la branche d'activité ne permet pas de prendre en compte le risque de versement de l'indemnité.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

Emprunt Crédit Coopératif - Caution solidaire département PO (2295176.91€)
Emprunt CDC - Caution solidaire département PO
Emprunt Crédit Coopératif - Caution solidaire Mutualité Française
Emprunt Caisse d'Epargne - Caution Département PO (2466240€)
Emprunt CFF - Caution Département PO
Emprunt Crédit Coopératif - Caution FDSSAM

LES EFFECTIFS

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	83,17	81,27
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Toutes catégories	83,17	81,27

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

RCSSC - ASSO RCSS Etats combinés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Reprise de fonds dédiés établissement EHPAD de SAINT JEAN		7 860
Reprise de fonds dédiés établissement CAJOU de BOMPAS		1 200
Reprise de fonds dédiés établissement CAJOU du BOULOU		4 740
Reprise de fonds dédiés établissement EHPAD de PEZILLA		42 566
TOTAL		56 366